

Résolution

Titre de la résolution

Soutien du Grand Conseil vaudois à la révolte paysanne

Texte déposé

Par le biais de cette résolution, le Grand Conseil du Canton de Vaud affirme solennellement son soutien à la révolte paysanne en Suisse et en Europe. En effet, depuis de nombreuses années, le secteur agricole, pourtant essentiel à notre société, est mis sous une pression grandissante.

Le Grand Conseil apporte son soutien aux revendications paysannes portées par Révolte agricole suisse et les organisations de défense professionnelle. Nous demandons que le Conseil d'Etat mette tout en œuvre afin de porter ce soutien du Grand Conseil vaudois et les revendications ci-dessous, tant dans son administration qu'auprès du Conseil Fédéral.

Ces revendications sont les suivantes :

- > une meilleure reconnaissance des rôles de l'agriculture et des engagements pour une production alimentaire durable et respectueuse de l'environnement et des animaux ;
- > pas d'économies financières sur le dos de l'agriculture : les baisses du budget dédié à l'agriculture et des paiements directs de la Confédération doivent être combattues et refusées ;
- > une augmentation des prix payés aux produits et une transparence quant aux marges : il est impératif que les prix payés aux producteurs augmentent de 5 à 10 % en fonction des secteurs. En outre, il est aujourd'hui nécessaire que les grands distributeurs jouent le jeu et soient transparents sur les marges qu'ils perçoivent sur les produits agricoles achetés et revendus en Suisse ;
- > moins de bureaucratie : il est absolument impératif que la politique agricole soit simplifiée et que les exigences administratives ainsi que les contrôles imposés aux agriculteurs diminuent ;
- > pas de nouvelles contraintes non rétribuées : de nombreuses contraintes ont été introduites ces dernières années, sans compter les nombreuses démarches volontaires prises par les familles paysannes, aussi bien sur le plan environnemental que du bien-être animal. Ces engagements sont en train de porter leurs fruits. L'agriculture refuse toute mesure supplémentaire non rétribuée qui ne ferait que compliquer le système et affaiblir notre production indigène durable au profit des importations ;
- > plus de reconnaissance de leur travail aux productrices et producteurs, ce qui passe par un prix juste et équitable, prix qui doit permettre aux familles paysannes de vivre dignement de leur travail et de leur production, sans devoir avoir recours à des « jobs d'appoint ».

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Cretegny Laurence, au nom du Comité du groupe agricole

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

Signature(s) :

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Adopté par le Grand Conseil le mardi 21 février 2024 par 129 oui, 6 non et 9 abstentions.